

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION Co-diplomation Mentions « Droit Public » et « Science politique »</p> <p>Spécialité recherche et professionnelle (M2) Métiers de l'administration et des Organisations publiques</p> <p>Responsables : Terrazzoni-Biblocque Claudine, Maître de conférences (Droit public)</p>	<p>Année Universitaire 2017-2018</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

Master rattaché au laboratoire de recherches du C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Métiers de l'administration et des organisations publiques », parcours « **Carrières publiques** » est une version modifiée de l'actuelle spécialité de Master 2 « Organisation et administration des collectivités publiques ».

Ce Master, doit permettre aux étudiants qui souhaitent travailler au sein ou en soutien de la fonction publique de mieux saisir les éléments normatifs encadrant leur activité, mais également les enjeux nouveaux (gouvernance, évaluation des politiques publiques...) et les changements qui affectent les métiers de l'administration (développement des fonctions d'expertise, importance de la représentation des intérêts, de la communication).

Insertion professionnelle

Le parcours « **Carrières publiques** » permet aux étudiants d'accéder à la fonction publique (d'Etat ou territoriale), en particulier par voie des concours.

Les métiers auxquels prépare le Master 2 :

- fonction publique d'Etat ou fonction publique territoriale, par voie de concours ou contractuelle
- organismes publics ou parapublics
- organisation du champ social ou politique (syndicats, organisations professionnelles...)
- milieu associatif ou organisations non gouvernementales

Conditions d'accès et pré-requis

L'accès au Master 2 MAOP se fait après une sélection des dossiers des candidats, qui doivent être titulaires d'un master 1 de droit public ou de science politique, ou de tout diplôme jugé équivalent.

Sélection sur dossier.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure.

Programme des études (sous réserve de modifications)

SEMESTRE 1

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient
UE 1 – Savoirs fondamentaux			
Organisation et réforme de l'Etat 1	20	3	P*.3 / R*.4
Evaluation des politiques publiques	24	3	P.2 / R.2
Droit des collectivités territoriales	24	3	P.2 / R.2
Droit et politiques communautaires	24	3	P.2 / R.2
Médias et espace public	24	3	P.2 / R.2
Journées de l'administration publique	12		
UE 2 – Pratiques professionnelles			
Préparation aux épreuves de culture générale	15	2	P.1
Préparation aux épreuves de spécialité	10	2	P.1
Préparation à la note de synthèse	15	2	P.1
UE 3 – Parcours spécialisé			
Cadres juridiques de l'action publique			
Droit des biens publics	24	3	P.2 / R.3
Droit de la fonction publique	24	3	P.2 / R.3
Enseignement à choix		3	P.2 / R.3
<i>Villes et politiques urbaines</i>	24		
<i>Droit de l'urbanisme</i>	24		
TOTAL SEMESTRE 1	240	30	

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

P* : Parcours Professionnel

R* : Parcours Recherche

SEMESTRE 2

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient
UE 4– Savoirs fondamentaux			
Organisation et réforme de l'Etat 2	20	3	P*.1 / R*.1
Management des organisations publiques	15	3	P.1 / R.1
Finances publiques	24	3	P.1 / R.1
Journée de l'administration comparée	8		
UE 5 – Parcours spécialisé			
Cadres juridiques de l'action publique			
Droit de la commande publique	24	3	P. 3
Droit de l'action économique publique	24	3	P. 3
UE 6 – Professionnalisation			
Projet professionnel			P.9 / R.12
Option 1 : Professionnalisation : stage		13	
Option 2 : Mémoire de recherche		13	
Anglais	20	2	P.1 / R.1
C2i (niveau 2 Droit ou SHS)			P.1 / R.1
Insertion professionnelle (<i>Pass Fac Emploi</i>)	10		P.1 / R.1
TOTAL SEMESTRE 2	145	30	

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

Règlement des études et des examens

Article 1. Organisation générale de la formation

Le Master 2 METIERS DE L'ADMINISTRATION ET DES ORGANISATIONS PUBLIQUES (MAOP) est délivré, en co-diplomation, par les départements de Droit Public et de Science Politique. Pluridisciplinaire, la formation est dispensée sur deux semestres, avec au total 6 Unités d'Enseignement. La délivrance du diplôme permet de capitaliser 60 crédits européens (30 ECTS par semestre). Le Master 2 MAOP prépare aux métiers au sein ou en soutien de la fonction publique. Il propose en ce sens deux parcours de spécialisation : l'un centré sur la préparation aux concours de la fonction publique (Parcours *Cadres juridiques de l'Action Publique*), l'autre privilégiant l'accès aux nouveaux métiers associés à l'administration (Lobbying, Marketing Territorial), par la voie des concours ou contractuelle (Parcours *Relations Publiques*).

Article 3. Validation des Unités d'Enseignement

La validation de l'UE1 fait l'objet de deux examens écrits portant sur les Modules *Organisation et réforme de l'Etat* (M1) et *Médias et espace public* (M5). Les trois autres modules (M2, M3, M4) font l'objet d'un exposé discussion devant un jury. La validation de l'UE2 fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu. La validation de l'UE3 fait l'objet, en parcours CP, d'un examen écrit sur un module tiré au sort entre M9 et M10, et d'un écrit portant sur l'enseignement choisi en M11 ; en parcours LRA, d'un contrôle continu portant sur les modules M9 et M10, et d'un écrit portant sur l'enseignement choisi en M11. La validation de l'UE4 fait l'objet d'un examen écrit (Module 1) et de deux épreuves orales (Module 2 et 3). La validation de l'UE5 fait l'objet d'une épreuve écrite sur un module tiré au sort parmi les modules M4 et M5. La validation de l'UE6 fait l'objet soit d'un stage de 8 semaines au moins, validé via la rédaction et la soutenance d'un rapport de stage (*parcours professionnel*), soit de la rédaction et de la soutenance d'un mémoire de recherche (*parcours recherche*) – Module 6. Les modules 7, 8 et 9 font l'objet d'une évaluation en contrôle continu.

Article 4. Dispositions particulières au « Parcours Recherche »

Les étudiants qui choisissent le parcours recherche sont dispensés de suivre les modules de l'UE2 (S1) et de l'UE5 (S2). Les coefficients de l'UE2 sont réaffectés sur les modules des UE1 et UE3 ; les coefficients de l'UE5 sont réaffectés sur le module 6 de l'UE6 (mémoire de recherche). Les ECTS des UE faisant l'objet d'une dispense sont reportés automatiquement au semestre.

Article 5. Obtention du diplôme

Le M2 MAOP est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation, avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, des semestres, et entre les deux semestres.

Article 6 : Bonus « Sport » facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Article 7 : Stage et Mémoire de recherche

Les étudiants devront réaliser un mémoire ou bien un stage de 8 semaines minimum, en fonction de l'option choisie en U6 : « professionnalisation » ou « mémoire de recherche ». Le stage et le mémoire sont des exercices venant achever la formation universitaire et annoncer une insertion (dans la recherche ou le milieu professionnel).

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée.

L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Il y a une session d'examen par an.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.71.49 ou + 33 (0)4.92.15.70.94

Courriel : droit.scolarité.master2@unice.fr - Web : droit.unice.fr